COMMENT DECLARER MA PRIMO DECLARATION D'IMPAYES

En cas de constitution de l'impayé locatif, **c'est-à-dire à compter du second terme impayé consécutif ou pas (total ou partiel) si la dette dépasse un mois de loyer et charges, le bailleur devra effectuer une déclaration d'impayés à partir de son compte utilisateur.** Dans ce cadre, il s'engage sur l'exactitude et la complétude des informations et doit transmettre les pièces justificatives appropriée



Etape n°1 :

Q Recherche simple Se rendre dans son Q Recherch Numéro de contrat, numéro de mise en jeu espace Visale Choisir le contrat concerné par la demande. CONTRAT STATUT BIFN N° MISE EN IEU VERSION DU CONTRAT ACTION Pour la première Monsieur EXEMPLE Xxx déclaration, cliquer sur XXXXX 75015 XX « Action » puis Date de signature du J A10017961844 VALIDE bail :01/06/2018 « Déclarer des Action -Date d'effet du bail :01/06/2018 impayés » Montant du loyers + charges Déclarer des impayés 550,00€ Actualiser mon contra

Etape n°2 :

- Indiquer si le loyer est à échoir ou à terme échu.
- Inscrire la date d'exigibilité du loyer, c'est à dire le jour du mois où le loyer doit être payé (ou prélevé).
- Valider le jour d'exigibilité.
- Il peut être modifié tant que le dossier n'a pas été traité.
- Après validation de votre saisie et instruction de votre dossier, une demande peut tout de même être effectuée via l'onglet messagerie du dossier pour rectifier ces éléments.



 ✓ Sélectionner « loyer à échoir » lorsque le loyer est exigible en fin de mois (par exemple le 30).

« A terme échu » signifie que le loyer est exigible le mois suivant.

Pour rappel cette information est indiquée sur le bail signé avec votre locataire et est déterminante pour statuer sur la survenance d'un impayé qui commence au lendemain du jour d'exigibilité.

Etape n°3 :

Saisir les mois de loyer, ligne par ligne en inscrivant le mois concerné, le libellé de l'opération puis les sommes en débit et/ou crédit.

Procéder à la saisie en sélectionnant le Libellé approprié :

 Les 3 premiers libellés donnent accès à la colonne débit,
 Les suivants à la colonne crédit Loyer et charges quittancés Régularisation de charges quittancée Votre remboursement à la CAF Loyer et charges payés Régularisation de charges payée Versement CAF sur votre compte

Pour chaque mois, inscrire par ligne :

 Le loyer attendu figurant sur le contrat d'occupation en débit : sélectionner « loyer et charges quittancés »

	Date de déclaration	Mois concerné	Libellé de l'opération	Débit	Crédit	
-	21/01/2020	01/20	Loyer et charges quittancés	380	0	

Le loyer et les charges réglés par le locataire en crédit : sélectionner « loyers et charges payés ».
 Si aucun paiement n'a été effectué par le locataire, ne rien renseigner.

	Date de déclaration	Mois concerné	Libellé de l'opération		Débit	Crédit	
-	21/01/2020	01/20	Loyer et charges quittancés	•	380	0	
-	21/01/2020	01/20	Loyer et charges payés	•	0	100	

 En cas de versement d'allocation logement : inscrire les versements CAF reçus (pour le mois en cours) en crédit et/ou remboursés en débit.

	Date de déclaration	Mois concerné	Libellé de l'opération	Débit	Crédit	
-	21/01/2020	01/20	Loyer et charges quittancés	 380	0	
÷	21/01/2020	01/20	Loyer et charges payés	0	100	
-	21/01/2020	01/20	Versement CAF sur votre compte	0	60	

 Si des régularisations de charges sont intervenues : inscrire la régularisation « quittancée » (cette dernière doit être justifiée pour valider la saisie) et « payée » en crédit.

	Date de déclaration	Mois concerné	Libellé de l'opération		Débit	Crédit	
-	21/01/2020	01/20	Loyer et charges quittancés		380	0	
-	21/01/2020	01/20	Loyer et charges payés		0	100	
-	21/01/2020	01/20	Versement CAF sur votre compte	٠	0	60	
E.	21/01/2020	01/20	Régularisation de charges quittancée		160	0	
-	21/01/2020	MM/AA			Debit	Gredit	
Les lignes	disposant de montant négati	f ou nul ne seront pas enre	gistrées. Pensez à vérifier votre saisie				
Attent	ion : vous devrez fournir	un justificatif de régular	risation de charges pour le montant que vous	s venez	de saisir		

Plusieurs lignes peuvent donc être saisies sur un seul mois



Attention : vous devez saisir 2 termes de loyers pour votre Primo déclaration

C'est-à-dire que si vous saisissez un terme de loyer + une régularisation de charges, la déclaration d'impayés ne peut pas être validée

	Date de déclaration	Mois concerné	Libellé de l'opération	Débit
-	02/02/2021	12/20	Loyer et charges quittancés	150
-	02/02/2021	12/20	Régularisation de charges quittancée	50



✓ Vérifiez les conditions de déclaration en ligne dans votre contrat.

Etape n°4 :

Si vous gérez votre bien en direct :

- Renseigner votre situation professionnelle, votre résidence fiscale ainsi que le pays d'exercice de l'activité

Informations obligatoires conformes établissements financiers en matière	s à la règlementation s'imposant aux e de connaissance de leurs clients.	
Situation professionnelle	Situation professionnelle	~
Résidence fiscale	Pays	~
Pays d'exercice de l'activité	Pays	~

Etape n°5 :

- Renseigner l'IBAN et le BIC du RIB du bailleur.
- Valider la saisie en cliquant sur « Enregistrer »
- Le RIB devra être scanné et téléchargé avec l'ensemble des autres pièces.

MON ESPACE		ð
DÉCLARATION E	Vous devez saisir l'IBAN et le BIC (voir sur votre RIB) du compte sur lequel vous souhaitez être indemnisé:	
Date de dé	BIC	
- 30/05/201	Zerregister Xinnuler	
	8 05/18 Loyer et charges quittancés 🗹 550 0	

VISALE

ActionLogement

Primo déclaration

Etape n°6 :

- Renseigner la situation du locataire afin d'indiquer s'il est occupant, en préavis ou sorti.
- Valider la saisie en cliquant sur « Suivant »

VISALE	DÉCLARATION	DE LA SITUATION DES LOCATAIRES	
	Veuillez actualiser la déclaration de Locataire au bail Situation	situation des locataires si nécessaire. EXEMPLE En place	
PAYÉS npayés, préparez vot s exceptionnelles (ré	gularisations annuelles; OM), ver	XAnnuler →Suivant	npayé fourni par un logiciel (

- Attention : vous devez d'abord actualiser la dette locative avant de signaler la sortie du ou des locataires.
- Pour rappel, la dette doit être supérieure à 1 mois de loyer et charges pour être prise en compte. Sinon la validation est impossible.

DÉCLARATION DE LA SITUATION DES LOCATAIRES

 Veuillez actualiser la déclaration de situation des locataires si nécessaire.

 Attention : vous devez d'abord actualiser la dette locative <u>avant</u> de signaler la sortie du (des) locataire(s). Dans le cas contraire, vous n'aurez plus d'accès à l'actualisation et vous ne pourrez plus saisir de sommes impayées.

 Locataire au bail
 ISMAIL EGUEH

 Situation
 Sorti

 Date de sortie
 30/06/2019

 Vous disposez de 60 jours à compter de la date de sortie du dernier locataire, pour transmettre les documents concernant la sortie d'un locataire. (Solde de tout compte - Etat des lieux)

*Annuler

Etape n°7 :

- Télécharger les **pièces en** cliquant sur Parcourir.
- Enregistrer.
- Attention : il faut télécharger au moins une pièce dans chaque onglet (même en double) pour que la validation soit possible.
- Pensez à renommer les documents avec un libellé court, ils ne doivent pas dépasser 10MG chacun (15MG pour le bail)

E DES PIÈCES OBLIGATOIRES opie de la lettre de mise en demeure faite	par le bailleur au locataire ; et	t copie de l'accusé d	e réception	
Parcourir				
AIL(avec copies des conditions générales (et particulières hors diagnosti	ics)		
Parcourir				
xtrait KBis datant de moins de 3 mois (per	onnes morales uniquement)			
Parcourir				
arte Identité ou Passeport du bailleur ou d	u gérant si personne morale (copie)		
Parcourir				
opie Recto Verso de la taxe foncière ou de	preuve d'exonération de la ta	axe		
Parcourir				
ID d. Latin d				

✓ Le retard dans la complétude du dossier retarde l'instruction et l'indemnisation.

ActionLogement

Primo déclaration

Dernière étape !



Un accusé réception s'affiche à l'écran et est transmis dans la messagerie de votre espace personnel.

Une fois la déclaration analysée par Action Logement, une notification vous sera envoyée par mail.

ACCUSÉ RÉCEPTION DE VOTRE DÉCLARATION

Votre demande a bien été enregistrée et porte le numéro 2101252293.

Vous pouvez retrouver cet accusé de réception dans votre Espace Personnel Visale, l'enregistrer sur un support de votre choix ou l'imprimer

La déclaration d'impayés est enregistrée et va être analysée par Action Logement sous quelques jours

En cas de difficulté, vous pouvez contacter notre **Hotline au 0970 800 800** Des conseillers sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 17h30 **√**OK